

HiSCoD

Occitanie

Auteur(s) : Cédric Chambru et Paul Maneuvrier-Hervieu

Évènement	Évènement à Pardailhan le 8 juin 1698
Identifiant	HISCOD_01062
Date	Année 1698 Mois : Juin Jour : 8 Jour de la semaine : Dimanche
Localisation	Lieu historique : Pardailhan Lieu : Pardailhan Code commune : 34193 Latitude : 43.4501647949 Longitude : 2.8462369442
Unités administratives historiques	Entité politique : Royaume de France Entité administrative : Montpellier Sous-entité administrative : Saint-Pons
Unités administratives	Pays : France Entité administrative : Occitanie Sous-entité administrative : Hérault
Caractéristiques	Typologie HiSCoD : Émeute fiscale ; Typologie originale : Type 401 : Refus d'acquitter les droits seigneuriaux Nombre de participants : Indéterminé Participation féminine : Non

Présentation du contenu

Description (langue originale) : Résumé de la fiche Jean Nicolas n° 1119 : « Le seigneur de Pardailhan a obtenu un arrêt de la Cour contre la communauté, à propos des droits seigneuriaux. Les sieurs Tisseyre et Vabre, prêtres, curés de Pardailhan et de Saint-Martial, se sont rendus à l'assemblée et ont fait tous les efforts pour s'opposer à l'exécution de l'arrêt, "détournant les habitants des voies de paix en leur inspirant des conseils de feu et de sédition, semant l'esprit de division". Le dimanche suivant 8 juin, les prêtres continuent à inciter les paysans à plaider. Ils se sont rendus à l'assemblée "d'un dessein prémédité y harceler le suppliant (le seigneur) s'il y était venu, et le porter, par leur arrogance et discours audacieux contre toute honnêteté, à leur répondre, suivant que leur incivilité l'aurait requis". Ils font "tous leurs efforts pour obliger les habitants à se soulever contre le suppliant". Ils leur ont dit que "Mr de Pardaillhan est un tigre...". Le curé Vabre se met à rédiger une délibération dans une petite maison qui ne peut contenir que 4 ou 5 personnes, puis les prêtres appellent les habitants un à un et les font signer. Le consul terrorisé est en pleurs. Le seigneur fait remarquer que les prêtres "n'ont aucun intérêt à la question, pour n'être ni taillables ni contribuables, ... Ni si éclairés qu'une grande partie des gens d'autorité et de caractère, très habiles et capables qui sont à tête de cette communauté" ? Leur rôle devrait être "d'entretenir les habitants dans l'esprit de douceur et de sagesse en leur inspirant de vivre en paix, d'éviter la désunion et la discorde...". Les prêtres (52 et 58 ans) nient tout, disant que "leur dessein n'était pas choquer le seigneur". »

Description (anglais) : -

Bibliographie

Sources primaires : Bibliothèque François-Lebrun, Université Rennes 2, Fiche Jean Nicolas n° 1119.Arch. dép. Hérault, B 3789.

Bibliographie : Nicolas, Jean (2002). La rébellion française. Mouvements populaires et conscience sociale (1661-1789). Paris : Gallimard, p. 610.

Notes

Auteur(s) : Elie Pélaquier

Contributeur(s) : Jean Nicolas, Cédric Chambru, Renan Donnerh

Date de création : 2020-06-12

Date d'édition : 2022-04-19